

Patrick Turmel : Une justice fiscale pour le XXI^{ème} siècle : avec Rawls, contre Rawls

50 ans après la publication de *Théorie de la justice*, le travail de Rawls détermine encore l'horizon de la réflexion sur la justice sociale et en particulier sur la façon dont doivent être distribués les fruits et les fardeaux de la coopération sociale. La justice *fiscale* est au cœur de cette double interrogation distributive, et se pose de façon particulièrement prégnante aujourd'hui, après des décennies de croissance des inégalités et dans le contexte de l'après pandémie, dont il faudra collectivement rembourser l'énorme coût. Or, Rawls s'est en fait peu penché sur la question fiscale : il n'a jamais offert de réflexion systématique au sujet de la nature et du rôle du système fiscal du point de vue de la justice sociale dans une société démocratique. Il considère plutôt cette question comme relevant de ce qu'il appelle le jugement politique, et non pas de la théorie de la justice comme tel. Cela dit, il n'est pas non plus entièrement muet à cet égard, mais prend des positions qui détonnent pour un penseur progressiste. Il défend par exemple un impôt sur la consommation (plutôt que sur le revenu) et un taux d'imposition proportionnel (plutôt que progressif), deux thèses surprenantes, et que l'on devrait rejeter, non pas pour des raisons externes à Rawls, mais suivant ses propres termes. Cette communication abordera donc à la fois de façon critique les positions de Rawls au sujet de l'impôt, mais partira également de Rawls pour penser la justice fiscale du 21^{ème} siècle.